

La directrice adjointe provisoire de l'IAE Bretagne Sud

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au master ;

Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;

Arrêté 24 – 25

Article 1^{er} : le jury de la 1^{ère} année de Master mention « Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel » est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024-2025 :

Master 1 – Comptabilité Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel		JURY DE MENTION MASTER 1^{ère} année Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel Diplôme de Maîtrise														
Jury de Semestre 1	Jury de Semestre 2															
<p>Présidente : Catherine GOULLET</p> <p><u>Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <table border="0"> <tr> <td>Nathalie AUDIGIER</td> <td>Olivier ADOUKONOU</td> </tr> <tr> <td>Youssef FAHMI</td> <td>Bénédicte BERTHE</td> </tr> <tr> <td>Nadine DE LA PALLIERE</td> <td>Nadine DE LA PALLIERE</td> </tr> <tr> <td>Susan METAIS</td> <td>Youssef FAHMI</td> </tr> <tr> <td>Annie OLIVIER</td> <td>Stéphanie TISSIER</td> </tr> <tr> <td>Olivier ADOUKONOU</td> <td>Annie OLIVIER</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Patrick MORISSEAUX</td> </tr> </table>		Nathalie AUDIGIER	Olivier ADOUKONOU	Youssef FAHMI	Bénédicte BERTHE	Nadine DE LA PALLIERE	Nadine DE LA PALLIERE	Susan METAIS	Youssef FAHMI	Annie OLIVIER	Stéphanie TISSIER	Olivier ADOUKONOU	Annie OLIVIER		Patrick MORISSEAUX	<p>Présidente : Catherine GOULLET</p> <p><u>Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Olivier ADOUKONOU Nathalie AUDIGIER Bénédicte BERTHE Nadine DE LA PALLIERE Youssef FAHMI Susan METAIS Annie OLIVIER Patrick MORISSEAUX Stéphanie TISSIER</p>
Nathalie AUDIGIER	Olivier ADOUKONOU															
Youssef FAHMI	Bénédicte BERTHE															
Nadine DE LA PALLIERE	Nadine DE LA PALLIERE															
Susan METAIS	Youssef FAHMI															
Annie OLIVIER	Stéphanie TISSIER															
Olivier ADOUKONOU	Annie OLIVIER															
	Patrick MORISSEAUX															

Article 2 : La fonction de Président, ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, la directrice prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. Le jury délibère valablement si la moitié + 1 de ses membres au moins est réunie.

Article 3 : la directrice de l'IAE est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vannes, 20 novembre 2024

La directrice adjointe de l'IAE



Catherine GOULLET